Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n°135 -2026 Point 4.8.6.2

Point 4.8.6.2 de l'ordre du jour
Tarifs 2026-2027 et renouvellements des formations diplômantes de l'IPAG proposées hors SFC

EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « les établissements peuvent {...} organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours ».
Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.
Aux montants soumis à l'approbation du conseil d'administration, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

La composante souhaite modifier la maquette du DU Réussir les concours administratifs de la fonction publique, en ajustant les volumes horaires et en modifiant quelques intitulés de matière.
Les tarifs des DU ne changent pas en formation initiale

Validation en conseil de composante : 2 juin 2026

La CFVU a approuvé ces dispositions avec 32 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, Vice-présidente Formation

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2026-2027 et renouvellements des formations diplômantes de l'IPAG proposées hors SFC.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2026

La Directrice générale des services

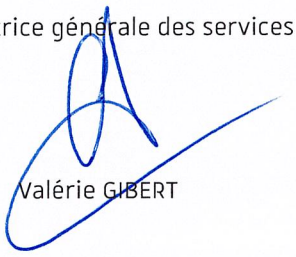

Valérie GIBERT

			Tarifs 2025-2026	Tarifs 2026-2027	
Composante	**Diplômes**	**Droits de base (L ou M)**	**FI droits spécifiques**	**FI droits spécifiques**	**Remarques / Modifications**
Droit, Economie, Gestion, et Sciences politiques et sociales					
IPAG	DU Formation civique et civile: Société, droit et religion	L	0	0	
IPAG	DU Réussir les concours administratifs de la fonction publique	M	500	500	

Université de Strasbourg

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire| DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : ***2026 - 2027***

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

☒ SANS modification ☐ AVEC modification

Composante : **IPAG**
Dénomination du DU : **DU Formation civile et civique. Société, Droit et Religion**
Date d'approbation par le Conseil de composante : **2 juin**

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs *(obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour extraite d'Ametys)* :

Voir maquette en PJ

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : **/**

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : **/**

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : **5**

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? **/**
Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :2

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : **/**
(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	**9**	**/**	**/**
Formation Continue	**/**	**/**	**/**

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	**61.23 €**

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement *(Volume d'enseignement * taux horaire chargé)*	**12123,54€**	Droits spécifiques: *(ne pas prendre en compte les droits de base)*	**/**
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	**/**	Autres recettes *	**15000 €**
Autres dépenses*	**2876.46 €**		
Total des dépenses	**15000 €**	Total des recettes	**15000 €**
Résultat (dépenses - recettes)		**0 €**	

*A préciser :

Commentaire du résultat : La subvention pour ce DU émane du ministère de l'Intérieur. Cette année, l'enveloppe sera entièrement utilisée.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :*

Faute de candidats, le DU n'a pas ouvert en 2023-2024. Cette situation a conduit le directeur de l'IPAG à prendre la main pour initier une refonte complète de la maquette. Il a collecté ce qui se faisait dans le réseau des 34 DU « Laïcité » pour ne retenir que ce qu'il y a de meilleur – comme les cas pratiques. Le nouveau programme a été pour l'essentiel validé par l'équipe pédagogique du DU. Le porteur du DU a également changé ; la communication a été mieux faite. En 2024-2025, le DU a pu être ouvert avec 15 candidats inscrits. Il a également été co-certifié France Compétences.

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	**20**	**0**
Formation Continue	**0**	**0**
Exonération	**0**	**0**

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	**61.23€**

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	**12123,54€****	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	**/**
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	**/**	Autres recettes *	**15000€**
Autres dépenses*	**2876.46 €**		
Total des dépenses	**15000€**	Total des recettes	**15000€**
Résultat (dépenses - recettes)		**0 €**	

*A préciser

****132HCMx1.5=198HTD** **198x61.23€=12123,54€**

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE ☒ MASTER ☐

Droits spécifiques *(décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).*

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC…)

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ☒ ou NON ☐

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

La certification France compétences implique que l'oral de fin de DU soit évalué par des personnes extérieures, ce qui augmente les frais (personnels, missions, etc.).
"Le jury comporte a minima 3 personnes, dont une majorité de membres extérieurs, professionnels du champ. Ne peuvent être désignés comme membres du jury que des professionnels extérieurs à la certification et justifiant d'une expérience professionnelle en lien avec la certification et des enseignants de l'établissement certificateur. Ils sont désignés par le responsable de la certification dans chaque établissement certificateur."
(source : https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6489/#anchor8)

Université de Strasbourg

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire| DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : ***2026 - 2027***

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

☐ SANS modification ☒ AVEC modification

Composante : **IPAG**
Dénomination du DU : **Réussir les concours administratifs de la fonction publique**
Date d'approbation par le Conseil de composante : **2 juin 2026**

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs *(obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour extraite d'Ametys)* :

UE1 :
Changements d'intitulés pour plus de clarté :
Technique de la rédaction de la note sans propositions
Technique de la rédaction de la note avec propositions

Modification du volume horaire :
Technique d'entretien individuel avec le jury (- 2 h => passage de 26 à 24h)

UE 2 :
Modification du volume horaire :
CM Introduction au droit public (+ 2h => passage de 4 à 6h)
TD Introduction au droit public (+ 2h => passage de 2 à 4h)
CM Droit constitutionnel (- 2h => passage de 16 à 14h)
TD Droit constitutionnel (- 2h => passage de 8 à 6h)
TD Finances publiques (- 4h => passage de 20 à 16h)

UE 3 :
Changements d'intitulés pour plus de clarté :
Culture RH des agents des services publics
Culture du numérique et de l'intelligence artificielle
Culture de l'administration territoriale

Modification du volume horaire :
Culture RH des agents des services publics (+3h => passage de 15 à 18h)

UE 4 :
Suppression des options "politiques publiques locales" ; "politiques publiques environnementales" ; "protection sociale" et "droit hospitalier" (qui font doublon et/ou sont trop spécifiques)
Ajout de l'option "coopération franco-allemande" en mutualisation : « Gestion de projet franco-allemands » et « Institutions allemandes et coopération transfrontalière ».
Soit une baisse du volume horaire de 1,5 HTD
Voir maquette en PJ

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : /

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? /
Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : /
(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	**24**	**0**	**8**
Formation Continue	**5**	**0**	**0**

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	**61.23 €**

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement *(Volume d'enseignement * taux horaire chargé)*	**26481.97 € (432.5HTD x61.23 €)**	Droits spécifiques: *(ne pas prendre en compte les droits de base)*	**8000 €**
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	**1600€**	Autres recettes *	**2860 €**
Autres dépenses*			
Total des dépenses	**28081,97€**	Total des recettes	**10860 €**
Résultat (recettes – dépenses)		**- 17221 ,97 €**	

*A préciser : Frais de dossier de candidatures de 55€ (52 dossiers)

Commentaire du résultat :

Les aspects liés au fonctionnement de ce DU ont été prévus dans notre budget.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :*

Le but de la formation est la préparation aux concours et ne vise pas principalement une poursuite d'études.
Un suivi de cohorte est réalisé de façon détaillée.

- **Contrôleur FP : 3 admis**
- **Inspecteur FP : 6 admis**
- **Inspecteur douanes : 1 admissible**
- **Inspecteur DGCCRF : 2 admissibles**
- **Contrôleur des douanes branche surveillance : 1 pré-admissible**

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	**25**	**12500 €**
Formation Continue	**3**	**13900 €**
Exonération	**6**	**3000 €**

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	**61.23 €**

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	**26390.13 € (431HTD x61.23 €)**	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	9500 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	**1200€**	Autres recettes *	2750 €
Autres dépenses*	**/**		
Total des dépenses	**27681.97 €**	Total des recettes	12250 €
Résultat (recettes - dépenses)		**-15431.97 €**	

*A préciser : Frais de dossier de candidatures de 55€ (50 dossiers)

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE ☐ MASTER ☒

Droits spécifiques *(décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).*

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC…)
AG34U - 450	500€	Apogée
AG34U - 450	2780€	SFC

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ☒ ou NON ☐

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Université de Strasbourg

Droit, économie et gestion et sciences politiques et sociales | 2026-2027

DU - IPAG

Formation Laïcité, religion et citoyenneté - Société, droit et religion

Objectifs

Appréhender la laïcité et le fait religieux dans leur dimension historique, juridique et institutionnelle
Comprendre, prévenir et gérer les conflits
Comprendre le fait religieux dans la société française
Maîtriser les outils universitaires et la recherche d'informations
Approfondir ses connaissances des pratiques de gestion en matière de laïcité et du fait religieux.

Insertion professionnelle

Ce DU « Société, droit et religion » s'adresse à des agents publics, ou assimilés, qu'ils soient personnels d'encadrement, enseignants, animateurs socio-éducatifs, personnels hospitaliers, aumôniers ou agents des collectivités territoriales. Il s'adresse également aux salariés des associations et d'entreprises du secteur marchand s'inscrivant pour certaines dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, attachés au principe de laïcité et à la lutte contre les discriminations, et dont ils sont également les acteurs. Les étudiants, comme les citoyens curieux, seront également les bienvenus, dès lors qu'ils s'interrogent les fondements et pratiques professionnelles de la laïcité et de la gestion des faits religieux. Les personnels chargés de mission de service public pourront être aussi concernés.

Depuis 2017, l'obtention d'un DU agréé est nécessaire pour les aumôniers rémunérés ou indemnisés intervenant spécifiquement dans les établissements hospitaliers, pénitentiaires ou au sein des armées.

Métiers visés

Ce DU s'adresse, d'une part, aux **professionnels des secteurs privés et publics** *(aumôniers, personnels de santé, éducateurs, animateurs, assistants sociaux, agents des préfectures ou des collectivités territoriales, policiers, gendarmes, DRH, enseignants, salariés d'associations, soignants et accompagnants, psychologues, médecins internes, titulaires du DEJEPS, Accompagnant Educatif et Social, Educateurs Protection Judiciaire de la Jeunesse, agent de l'Office Français de l'immigration et de l'intégration, agent de pôle emploi, salariés d'associations d'insertion, d'aide aux personnes)*, d'autre part, à l'ensemble des **étudiants intéressés** de près ou de loin par ces questions et aux demandeurs d'emploi souhaitant exercer dans le secteur associatif.

Les + de la formation

Les informations suivantes attestent que ce diplôme est bien certifié auprès de France Compétences et que les personnes qui s'inscrivent dans ce diplôme peuvent en conséquence faire valoir leur droit à la formation pour régler leurs frais d'inscription.

Numéro RS : 6489

Codes NSF :

120 : Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit

127 : Philosophie, éthique et théologie

128 : Droit, sciences politiques

Date d'enregistrement : 21-12-2023.

Composante	• Institut de préparation à l'administration générale (Ipag)
Langues d'enseignement	• Français
Niveau d'entrée	Baccalauréat (ou équivalent) 1
Durée	1 an
Volume global d'heures	132
Formation à distance	Non, uniquement en présentiel
Régime d'études	• FI (Formation initiale)
RNCP	• RS6489 : Gestion du fait religieux et laïcité – Laïcité, religion et citoyenneté (DU)
Disciplines	• Droit public • Histoire du droit et des institutions • Droit privé et sciences criminelles • Sociologie, démographie
Lieu	IPAG – Bâtiment le Cardo – 7 rue de l'Écarlate, 67000 Strasbourg
Campus	• Campus Santé - Hôpital Civil
Secteurs d'activité	• Activités des organisations associatives • Administration générale, économique et sociale
Code ROME	• Médiateur familial / Médiatrice familiale • Animateur socioculturel / Animatrice socioculturelle • Animateur / Animatrice d'activités culturelles et de loisirs
Stage	Non
Alternance	Non

Aménagements pour les publics ayant un profil spécifique

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les

Date d'échéance : 21-12-2027.

Certification du DU SDR sur site de France compétences

Critères de recrutement

Être au minimum titulaire du baccalauréat, sauf pour les personnes susceptibles de remplir des missions d'aumônerie

Candidater

Pour connaître les modalités de candidature, consultez la page dédiée sur le site de l'Université de Strasbourg.

Prérequis obligatoires

aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.
En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.
Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Droits de scolarité

Pour connaître les droits de scolarité, consultez la page dédiée sur le site de l'Université de Strasbourg

Contacts

Responsable pédagogique

- Lauren Bakir

Autres contacts

Mélissa DEBES, assistante de formation

Présentation et organisation de l'équipe pédagogique

Equipe pédagogique :

BAKIR Lauren, Ingénieure de recherche CNRS

CURTIT Françoise, Ingénieure de recherche - Méthodologie, Droits européens et religion

FORNEROD Anne, Chargée de recherche - Droit public et religion

FORTIER Vincente, Directrice de recherche - Droit privé et religion

KARIMI Hanane, Maitresse de conférence - Sociologie des religions

MAZEK Ayoub, Enseignant à la Faculté des sciences historiques

MESSNER Francis, Professeur conventionné - Statut des cultes en Europe et Droit local des cultes

ZUBER Valentine, Directrice d'études à l'École Pratique des Hautes Études

Intervenants extérieurs à l'Université de Strasbourg

Programme des enseignements

Formation Laïcité, religion et citoyenneté - Société, droit et religion

DU IPAG - Formation Laïcité, religion et citoyenneté - Société, droit et religion				
	CM	**TD**	**TP**	**CI**
UE 1. Droit et religions	44h	-	-	-
Institutions de la République	6h	-	-	-
Histoire de la laïcité	4h	-	-	-
Principes de laïcité	12h	-	-	-
Liberté de religion en droit européen et international	8h	-	-	-
Droit de la famille et religion	4h	-	-	-
Droit local des cultes	4h	-	-	-
Droit des cultes dans les Etats européens	6h	-	-	-
UE 2. Cas pratiques	40h	-	-	-
Associations	8h	-	-	-
Service public	2h	-	-	-
Entreprise	8h	-	-	-
École	4h	-	-	-
Édifices du culte	6h	-	-	-
Droit local des cultes	4h	-	-	-
Hôpital	4h	-	-	-
Prison	4h	-	-	-
UE 3. Sociologie du fait religieux en France	30h	-	-	-
Histoire et méthodes de la sociologie des religions	6h	-	-	-
Sociologie de l'islam, du judaïsme, du protestantisme, du catholicisme	16h	-	-	-
Métamorphose du religieux : la religion civile à la française	2h	-	-	-
Sociologie de la prison : Les dispositifs de prévention à la radicalisation	2h	-	-	-
Grandes enquêtes sur le religieux	4h	-	-	-
UE 4. Méthodologie	6h	-	-	-
Recherche documentaire	6h	-	-	-
UE 5. Conférences et Rencontres	12h	-	-	-
Conférences et rencontres annuelles	12h	-	-	-

Université de Strasbourg

Droit, économie et gestion et sciences politiques et sociales | 2026-2027

DU - IPAG

Réussir les concours administratifs de la fonction publique

Objectifs

Le DU « Réussir les concours administratifs de la fonction publique » est une formation diplômante et professionnalisante dispensée sur une année universitaire, de septembre à mars, qui a pour but de préparer les étudiants aux concours administratifs externes ou internes de la fonction publique, spécialement de catégorie A (IRA, inspecteur des finances publiques, contrôleur des finances publiques, inspecteur des douanes, EN3S, attaché territorial,...). Cette formation est également valorisante pour les candidats à des postes de contractuels de la fonction publique.

Cette formation comprend à la fois des cours magistraux, des cours intégrés et des travaux dirigés au sein de cinq unités d'enseignement qui offrent aux étudiants des choix pour l'adapter efficacement aux concours qu'ils préparent. Les enseignements sont dispensés par des universitaires et des professionnels de l'Administration publique.

Métiers visés

Le service public propose plus de 1000 métiers, répartis sur 29 filières professionnelles, présentant un large panel d'opportunités de recrutement et de pistes de développement professionnel pour les candidats.

Pour une liste complète des métiers du service public, reportez-vous à la page du ministère : https://www.fonction-publique.gouv.fr/devenir-agent-public/les-metiers-de-la-fonction-publique
Le DU Réussite aux concours administratifs de la fonction publique permet de présenter les concours de catégorie A pour devenir :

- attaché(e) d'administration ;

- inspecteur des finances publiques ;

- inspecteur des douanes ;

- officier de police ou de gendarmerie ;

- attaché(e) de la DGSE ;

- attaché(e) territorial(e) ;

- attaché(e) d'administration hospitalière ;

- ...

Les + de la formation

Equipe pédagogique :

- Enseignants universitaires :
DE PALMA Francesco, Maitre de conférences
- Intervenants extérieurs :
CHAMBON François, Administrateur général - Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur
FAVRO Karine, Professeure de droit public - Université de Haute Alsace
ROHRBACHER Michel, Avocat
ZEGGIATO Mathieu, Responsable ressources - Eurométropole de Strasbourg

Critères de recrutement

Niveau Bac+3 ou avoir validé 180 ECTS. En outre, la lettre de motivation est un critère déterminant pour la commission de sélection des étudiants.

Composante	• Institut de préparation à l'administration générale (Ipag)
Langues d'enseignement	• Français
Niveau d'entrée	BAC +3
Durée	1 an
Volume global d'heures	352
Formation à distance	Non, uniquement en présentiel
Régime d'études	• FI (Formation initiale)
RNCP	• RS6489 : Gestion du fait religieux et laïcité – Laïcité, religion et citoyenneté (DU)
Disciplines	• Droit public • Sciences économiques
Lieu	IPAG – Bâtiment le Cardo – 7 rue de l'Écarlate, 67000 Strasbourg
Campus	• Campus Santé - Hôpital Civil
Secteurs d'activité	• Activités administratives
Code ROME	• Cadre Dirigeant / Dirigeante d'administration centrale • Directeur / Directrice de structure de santé, sociale ou pénitentiaire • Préfet / Préfète • Chargé / Chargée de mission développement territorial
Stage	Non
Alternance	Non

Aménagements pour les publics ayant un profil spécifique

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

Candidater

Pour connaître les modalités de candidature, consultez la page dédiée sur le site de l'Université de Strasbourg.

Prérequis obligatoires

Toute personne, dans le cadre d'une poursuite d'étude ou d'une reconversion professionnelle, quelle que soit son origine disciplinaire (Droit, Economie, Histoire, Sociologie, Philosophie, Langues,...), qui souhaite réussir un concours administratif de la fonction publique, est admise à intégrer le DU « Réussite aux concours administratifs de la fonction publique », à condition d'avoir satisfait aux critères suivants :

- capitaliser 180 ETCS (Licence ou diplôme équivalent)
- être retenue par la Commission pédagogique au terme d'une sélection sur dossier

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.
Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Droits de scolarité

Pour connaître les droits de scolarité, consultez la page dédiée sur le site de l'Université de Strasbourg

Contacts

Responsable(s) pédagogique(s)

- Nicolas Paris

Autres contacts

Mélissa DEBES, assistante de formation

Programme des enseignements

Réussir les concours administratifs de la fonction publique

DU IPAG - Réussir les concours administratifs de la fonction publique	CM	TD	TP	CI
UE 1 : Méthodologie des concours de la fonction publique	-	88h	-	-
Technique de la rédaction de la note sans propositions	-	20h	-	-
Technique de la rédaction de la note avec propositions	-	24h	-	-
Techniques d'entretien individuel avec le jury	-	24h	-	-
Langue (option facultative)	-	20h	-	-
UE 2 : Cadre juridique des politiques publiques	104h	46h	-	-
Introduction au droit public	6h	4h	-	-
Droit constitutionnel	14h	6h	-	-
Droit administratif	40h	20h	-	-
Droit de l'Union européenne	14h	-	-	-
Droit des finances publiques	30h	16h	-	-
UE 3 : Culture de la gouvernance publique	54h	-	-	-
Management public, culture et valeurs de la fonction publique	14h	-	-	-
Culture RH des agents des services publics	18h	-	-	-
Culture du numérique et de l'intelligence artificielle	10h	-	-	-
Culture de l'administration territoriale	12h	-	-	-
UE 4 - Enjeux de politiques publiques Facultatif				
Enjeux de politiques publiques	40h	20h	-	-
Modules Facultatif				
Économie politique	40h	20h	-	-
Gouvernance publique, problèmes politiques et sociaux contemporains	-	-	-	30h
Politiques publiques de santé	-	-	-	24h
Gestion de projets franco-allemands	-	-	-	24h
Institutions allemandes et coopération transfrontalière	-	-	-	24h
UE5 : Découverte de la fonction publique Facultatif				
Découverte de la fonction publique	-	-	-	-
Modules Facultatif				
Stage	-	-	-	-